

Précédentes éditions



En résumé...
Les 24h de réalisation c'est quoi ?

PRÉSENTATION

Venez vous confronter à la réalisation d'un court métrage dans une ambiance conviviale et en 24h chrono. En partenariat avec le 25^{ème} Festival International du Film Fantastique et les 24H des Réalisations organisées par la Fédération Française des MJC, la MCL de Gérardmer accueille les passionnés de cinéma pour ce 4^{ème} challenge inédit. Vous aurez donc 24 heures pour réaliser votre film sur un thème fantastique, tiré au sort le jour même.

Vous êtes fan de cinéma, vous avez envie de vivre une aventure exceptionnelle avec votre équipe ? Alors les 24H des Réalisations sont faites pour vous !

PRIX À GAGNER

Un des films sera primé par un jury professionnel. L'équipe gagnante concourra ensuite à Paris pour le prix du meilleur film, du 23 au 25 février 2018 lors de l'édition nationale des 24h (avec hébergement et transport pris en charge).

LE LIEU, LES DATES, LES HORAIRES

MCL - 1 bld de Saint-Dié - 88400 GERARDMER
Mail : contactmcl.gerardmer@orange.fr
Samedi 20 janvier 2018 : accueil à 9h
Lancement du challenge à 10h
Dimanche 21 janvier : fin du challenge à 10h
Fin des 24H des Réalisations à 13h



PROJECTION DES FILMS RÉALISÉS

Les films seront au programme du Festival International du Film Fantastique lors d'une séance gratuite le dimanche 4 février à 11h à la MCL.

TARIF

10 € (inscription et repas)
L'adhésion à la MCL est obligatoire pour participer aux 24h des Réalisations :
Moins de 16 ans : 6 € / Plus de 16 ans : 12 €

Attention places limitées, nous nous gardons le droit de ne pas valider une inscription une fois le nombre de participants maximum atteint.



GERARDMER

Samedi 20 janvier
Dimanche 21 janvier 2018

C'est parti pour un week-end de création intense...
24 heures pour faire ton film en équipe !

GERARDMER
FESTIVAL DU FILM FANTASTIQUE



MCL de Gérardmer

Maison de la Culture & des Loisirs
1 boulevard de Saint-Dié / 88400 GERARDMER
contactmcl.gerardmer@orange.fr / www.mclgerardmer.fr

Forites parvenir votre bulletin et vos frais d'inscription par courrier :
MCL de Gérardmer / 1, boulevard de Saint Dié / 88400 Gérardmer

Attention envoyer un bulletin par participant.

Nom.....Prénom.....

Date naissance.....

Adresse.....

Téléphone.....

Mail.....

Régime alimentaire spécifique.....

Pour les mineurs, il faut un adulte référent, merci d'indiquer ses coordonnées:

Nom.....Prénom.....

Téléphone.....

Mail.....

Inscription au challenge des 24 heures

Je souhaite participer et je m'engage à être dispo les 23, 24 et 25 février

Équipe

Nom de l'équipe.....

Nom des participants.....

Frais d'inscription par participant

Tarif unique : 10 €

L'adhésion à la MCL est obligatoire pour participer aux 24h des réalisations :

Moins de 16 ans : 6 € / Plus de 16 ans : 12 €

Le tarif comprend les repas tout au long du challenge.

Autorisation parentale pour les mineurs

Je soussigné(e), M./Mme.....

responsable légal(e) de.....

autorise mon fils/ma fille à participer aux 24h des réalisations, organisés par la

Maison de la Culture et des Loisirs de Gérardmer.

J'ai bien pris connaissance du règlement, M./Mme.....

sera responsable de mon enfant pendant toute la durée de la manifestation, au

sein de l'équipe.....

Signature des parents :

J'ai lu et accepte le règlement ci-contre

Signature :

Règlement à destination des participants

1 / Participation

La participation aux 24 heures des Réalisations est ouverte à tous, de 15 ans à 26 ans. Les équipes doivent être constituées de 2 à 5 participants. Seules les personnes ayant réglé leur inscription au concours peuvent participer à la manifestation.

MINEURS : Les équipes composées de mineurs doivent obligatoirement être accompagnées par un adulte référent.

Cet adulte est obligatoirement présent lors des tournages à l'extérieur de la MCL.

Une autorisation parentale est à compléter obligatoirement sur le bulletin d'inscription pour les participants de moins de 18 ans.

2 / Thème

Un thème sera tiré au sort au début de l'évènement. Il est indispensable de réaliser un film en rapport avec ce thème qui sera le point commun entre les différentes réalisations. Toute réalisation n'ayant pas de rapport avec le thème ne sera pas prise en compte par le jury.

3 / Réalisation durée et format d'exportation

La durée finale des films devra être comprise entre 3 et 7 minutes, génériques compris.

Les films doivent être entièrement créés (scénario, tournage et montage) pendant la manifestation et en 24h (finalisé et rendu).

Chaque équipe aura à sa disposition, un espace pour pouvoir entreposer son matériel et monter son film. Cette espace doit être libéré au plus tard à 13h le dimanche.

4 / Droits

La participation aux 24 Heures des Réalisations vaut acceptation de céder tout droit de diffusion, à titre gratuit, à la MCL de Gérardmer ainsi qu'à la Fédération Française des Maisons des Jeunes et de la Culture pour les films réalisés.

Chaque équipe veillera à obtenir les autorisations nécessaires de droit à l'image pour les personnes apparaissant dans leur film. Ces autorisations vous seront fournies au début de la manifestation.

Toute musique utilisée dans les films doit être libre de droits. Des musiques libres de droits sont mises à votre disposition sur des plateformes de sites internet (<http://www.sound-fishing.net/brevitages.html>, [http://www.universal-soundbank.com](http://lasontheque.org/),...).

Durant le tournage, on ne peut filmer un lieu privé sans l'autorisation préalable de son propriétaire. Chaque participant s'engage également à respecter les lois en vigueur et à ne pas mettre sa vie ou celle d'autrui en danger pour les besoins du tournage.

5 / Générique

L'équipe s'engage à insérer en début de générique la séquence fournie par les organisateurs et en fin de film le panneau fourni. Il est nécessaire de créditer vos acteurs et figurants ainsi que le nom de chaque membre de l'équipe.

6 / Distribution

Seules les personnes inscrites dans une équipe peuvent participer activement dans la réalisation du film y compris pour les rôles principaux.

Chaque équipe peut éventuellement faire appel à des personnes extérieures pour des rôles de figurant (rôle muet, sans gros plan).

7 / Matériel

Les participants disposent de leur propre matériel de tournage et de montage, un lieu sera mis à leur disposition pour s'installer et pour effectuer le montage.

Le matériel reste sous l'entière responsabilité de leur propriétaire. La MCL se dégage de toute responsabilité en cas de perte et/ou de vol concernant le matériel des participants.

Un accès internet est mis à disposition.

8 / Repas & couchage

9h : Accueil croissant/café
13h / 15h : Premier repas chaud
18h / 24h : Second repas chaud

5h / 7h : Buffet

10h : Petit déjeuner collectif

Régime végétarien ou sans porc pris en compte.

Café et thé à volonté tout au long du challenge.

L'introduction d'alcool est strictement interdite dans l'enceinte de la MCL durant la manifestation.

Nous attirons l'attention des participants sur l'impact de leur comportement.

Tout état d'ébriété constaté ou tout infraction au regard de la loi entraînera une exclusion du concours.

Un espace dédié est à votre disposition à la MCL pour pouvoir vous reposer durant la compétition.

N'oubliez pas oreillers et sacs de couchage pour les quelques moments (minutes) de repos. Aussi nous vous demandons de bien vouloir être discret dans le bâtiment entre 22h et 9h (ne pas claquer les portes, parler à voix basse...)

9 / Déroulement du challenge

Samеди 20 janvier :

9h : Accueil et installation des équipes

10h : Tirage au sort du thème et top départ

Dimanche 21 janvier :

10h : Fin du challenge

12h : Projection des courts métrages, cérémonie de clôture avec remise du prix du Jury.

La séance est gratuite et ouverte à tous.

10 / Jury

Le jury est constitué de personnes extérieures à la manifestation et en rapport direct avec le cinéma et l'éducation à l'image. Il décernera le prix du Jury lors de la séance publique.

10 / Prix du Jury

L'équipe victorieuse accédera à la finale nationale des 24h des Réalisations à Paris organisées par la Fédération Française des MJC, avec les autres vainqueurs des autres villes organisant l'opération (transport et hébergement pris en charge).
L'équipe participante doit être impérativement disponible pour ce challenge final les 23, 24 et 25 février 2018.